

RÈGLEMENT BAZAS CITY O' CHALLENGE

Article 1 : Objet du règlement

« Bazas city o'challenge 2026 » est organisé par un collectif d'association coordonné par l'union sportive bazadaise omnisports, domicilié au 2 place de la Cathédrale, 33430 Bazas.

Il s'agit d'un parcours ludique, physique et familial, basé sur le principe du jeu de piste.
Il existe 6 parcours : vert A/B, jaune A/B et rouge A/B.

Article 2 : Description

Épreuve d'orientation comportant des « défis » par équipe s'effectuant en milieu urbain et naturel en deux étapes.

Il s'agit de réaliser à l'aide d'une carte, un parcours comprenant des points de passage obligatoires matérialisés par des balises, ceci par le cheminement de son choix. Certaines balises font l'objet d'un défi sportif ou culturel.

Article 3 : Parcours et constitution des équipes

Le choix des parcours se fait au moment de l'inscriptions :

circuit vert +/- 5 km

équipe de 3 à 6 joueurs avec au moins un adulte majeur

circuit jaune +/- 10 km

équipe de 3 à 6 joueurs

un VTT au maximum est autorisé sur ce circuit mais pas obligatoire.

La participation d'adolescents impose la participation d'au moins un adulte majeur dans l'équipe.

Circuit rouge +/- 15 km

équipe de 3 à 6 joueurs avec au maximum 2 équipiers en VTT, la participation est réservée aux adultes et adolescents à partir de 11 ans révolus.

La participation d'adolescents impose la participation d'au moins un adulte majeur dans l'équipe.

Tout participant mineur non accompagné par ses tuteurs légaux devra fournir une autorisation parentale.

Article 4 : Matériel fourni par l'organisateur

- Un carton de contrôle
- une carte avec définitions des balises fournies au départ, 1 minute avant et, en cas de mauvaise météo, un plastique de protection pour la carte.

Article 5 : Défis

Les emplacements des défis correspondant à certaines balises sont tenus secrets. Chaque défi est à réaliser par un ou plusieurs équipiers en fonction du règlement du défi. Chaque équipe doit se présenter au défi au complet. Chaque défi procurera des points aux équipes selon ce même règlement.

Article 6 : Parcours

Tout au long de l'épreuve les participants d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Le remplacement d'équipier n'est pas autorisé après le départ. En cas de mode de déplacement non prévu, l'équipe sera éliminée. Tous les participants, y compris ceux ayant abandonné, devront obligatoirement passer au poste d'arrivée.

Fermeture de tous les circuits à 17h00.

Article 7 : Balises et défis

Les balises et défis doivent être effectués dans l'ordre mentionné sur la carte. Les balises comportent des pinces permettant à chaque équipe de poinçonner seule son carton de contrôle.

Seront éliminés :

- toute équipe se présentant incomplète à une balise,
- toute équipe n'ayant pas poinçonné toutes les balises de contrôle
- toute équipe franchissant les clôtures et ne respectant pas les propriétés privées,
- toute équipe manquant de respect à l'environnement (abandon de déchets, papier...)
- toute équipe ne respectant pas le code de la route et les voies de circulation.

Article 8 : Sécurité

Le jeu se déroule en plein air sur la voie publique.

Les participants devront impérativement respecter les consignes suivantes :

- rester sur les trottoirs
- en cas de franchissement de route se rendre à un passage piéton
- ne pas franchir de clôture et respecter les propriétés privées.
- En cas d'accident (chute, malaise, blessure) appeler le PC de course ou immédiatement les services de secours s' il s'agit d'une urgence vitale.

- Nos amis les animaux ne sont pas admis sur la manifestation

Article 9 : Les récompenses

Les récompenses seront attribuées en additionnant les points acquis sur les défis et sous réserve que l'équipe ait passé la ligne d'arrivée avant 18h00.

Seront récompensées :

- la première équipe arrivée, dans chaque catégorie
- l'équipe la mieux déguisée (voir thème)
- le jury pourra récompenser son coup de cœur

La bonne humeur est un principe fondamental. Toute réclamation devra être faite oralement, à voix basse, par le protestataire, au cours d'un déjeuner qu'il devra offrir aux membres du collectif d'organisation dans les trois jours suivant la manifestation. La qualité du repas offert par le protestataire permettra au collectif d'instruire la réclamation en toute impartialité. Le collectif rendra son verdict.